

AVIS PUBLIC



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

LE MERCREDI 21 JANVIER 2026, À 18 H 00

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-062

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO RCA09-Z01 DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES, TEL QUE MODIFIÉ, DONT L'OBJET CONCERNE DES MODIFICATIONS À DES DISPOSITIONS APPLICABLES, ENTRE AUTRES, À L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT À LA SUITE DU RETRAIT D'UN GARAGE EN SOUS-SOL.

PRENEZ AVIS QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 2 décembre 2025, le premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-062, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de règlement sera soumis à une assemblée publique de consultation **le mercredi 21 janvier 2026, à compter de 18 h 00 à la Maison du citoyen, située, au 12090, rue Notre-Dame Est, à Montréal, salle J.C. Victorien Roy** (salle du conseil).

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par lui, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet

QUE ce premier projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

L'objet de ce projet de règlement vise à apporter des solutions aux problèmes d'application du règlement de zonage recensés au cours des dernières années et d'ajuster des dispositions spécifiques aux nouveaux standards en matière de développement du territoire.

Ce règlement s'applique à l'ensemble du territoire de l'arrondissement, ainsi qu'aux zones contiguës de l'arrondissement d'Anjou numéro C-101, P-102, P-201, P-601, I-201, I-205, I-206, I-207, I-208, I-221, R-201, et aux zones contiguës de l'arrondissement de Montréal-Nord numéro 734, 737, 768, 769, 770, 763, 842, 844 et 847, telles qu'identifiées au plan ci-contre.



QUE ce premier projet de règlement et le ci-contre sont disponibles pour consultation sur le site web de l'arrondissement dans la section [Consultations publiques en cours à RDP-PAT](#), ainsi que dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 13 janvier 2026

Le secrétaire d'arrondissement
Joseph Araj